Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 2 (1914)

Heft: 15

Artikel: Chronique féministe allemande

Autor: Sachs, Hildegard / C.H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-249558

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vaudoise, celle de Mézières, a, en réponse de la lettre des Unions de Femmes, nommé deux femmes, Mmes Goel et Emery, dans sa Commission scolaire. Espérons que cet exemple sera suivi. Nos lecteurs vaudois pourraient-ils nous rendre, de leur côté, le service de nous tenir au courant de ce qui s'est fait à cet égard dans la ville ou dans la localité qu'ils habitent?

LETTRE DE PARIS

Le Minimum légal de Salaire pour les Ouvrières à domicile.

C'est avec un sentiment de joie et d'espérance que tous ceux qui, par la plume ou la parole ont retracé les horreurs du travail à domicile, apprirent le 13 novembre dernier le vote de la loi sur le minimum légal de salaire par la Chambre des députés. C'est à M. Berthod, député du Jura, qui avec conscience et habileté, élabora le projet de loi, que cet heureux résultat est dû pour la plus grande part. Si la loi nouvelle est votée telle quelle par le Sénat, elle restera, évidemment, sujette à des critiques et susceptible d'amélioration, mais elle soulagera la misère de centaines de milliers d'ouvrières et introduira dans notre Code français deux principes nouveaux des plus intéressants. Disons-en deux mots (il en faudrait cependant beaucoup pour l'expliquer entièrement) ce qu'elle est.

Depuis qu'il fut question d'établir un minimum légal de salaire deux principes opposés se trouvèrent en présence. Le premier voulait que les prix de façons à payer aux ouvrières fussent déterminés par des comités de salaires, préalablement à la confection des articles; le second, qu'un tarif horaire fût seul établi, de manière que l'ouvrière pût avoir recours devant le Conseil des Prud'hommes si les prix de façon, payés par l'entrepreneur ne lui permettaient pas de gagner ce tarif horaire. Le Conseil supérieur du travail s'était prononcé en faveur du second principe; c'est le premier que fort heureusement M. Berthod a choisi.

Dans chaque région les Conseils du travail (conseils mixtes formés d'ouvriers et de patrons de la même profession) ou à leur défaut les Conseils des Prud'hommes, fixeront par série les tarifs des façons, en prenant pour base le salaire gagné dans la région par une ouvrière occupée en atelier aux mêmes travaux que l'ouvrière à domicile. « En aucun cas le salaire payé à l'ouvrière à domicile ne devra être inférieur de plus d'un tiers à celui payé à l'ouvrière en atelier. » Cette dernière disposition seule nous paraît réellement critiquable dans le projet, par ailleurs si sage et si hardi de M. Berthod. Nous combattrons toujours pour la devise féministe et syndicale : « A travail égal, salaire égal » et nous regrettons que M. Berthod ait cru devoir sanctionner l'infériorité du travail à domicile. Nous sommes d'autant plus à l'aise, d'ailleurs, pour exprimer cette opinion que nous croyons bien savoir qu'elle est celle de M. Berthod lui-même. Il a cru devoir céder au désir de ceux qui veulent maintenir le travail à domicile, le travail au foyer, et qui craindraient de le voir disparaître s'il était aussi bien rétribué que le travail en atelier. Ces craintes nous paraissent vaines. Un employeur aura toujours, croyons-nous, une économie si réelle de frais généraux et d'ennuis, à faire travailler au dehors, qu'il n'y a pas lieu de redouter la disparition du travail à domicile. Si le projet de M. Berthod passe la frontière et va, comme nous le souhaitons, en inspirer d'autres en Suisse, en Belgique, en Allemagne, il est à désirer que nos voisins ne retiennent pas cette clause et assimilent le travail à domicile au travail en atelier comme le veut la loi anglaise.

L'ouvrière qui estimerait n'avoir pas reçu le minimum légal de salaire, aura recours devant le Conseil des Prud'hommes de sa région. Si, par faiblesse cependant elle s'abstenait d'exercer ce droit, des syndicats professionnels, *même si elle n'est pas syndiquée*, ou des associations autorisées à cet effet, pourront, *sans avoir à arguer d'un préjudice*, l'exercer à sa place.

Cette faculté accordée à des collectivités de poursuivre, sans avoir à arguer d'un préjudice, est entièrement nouvelle dans la loi française. Elle faillit entraîner la chute de la loi; mais elle est si indispensable à son fonctionnement, qu'elle fut, comme le projet entier, votée à l'unanimité. Le Sénat l'acceptera-t-il? Telle est la question que posaient MM. de Pressensé et Marc Sangnier au meeting tenu le 2 décembre en faveur de la loi. Si les éminents orateurs venus des deux pôles de la pensée philosophique au secours des ouvrières à domicile, se sont montrés un peu inquiets, nous avouons, humblement, être plus optimiste. Il nous paraît impossible que le Sénat, mû lui aussi par l'humaine pitié, n'adopte pas, avec le principe du minimum de salaire, celui qui permet à une association de se porter au secours d'un être trop affaibli pour se défendre. Et puis il y a une question de pratique qui prime les autres. Veut-on voter une loi efficace? Si oui, il faut que les associations et les syndicats soient munis du droit nouveau que leur confère le texte de la Chambre. On ne vote pas une loi de ce genre pour qu'elle reste lettre morte. Les sénateurs ne le voudront pas plus que les députés. Il est aussi parmi eux des hommes humains.

On espère que la loi arrivera devant la Haute-Assemblée au début de 1914. Si cet espoir se réalise, la France, quatre ans après l'Angleterre, aura introduit dans son code le droit pour le plus écrasé des êtres de vivre de son travail. Les autres Etats suivront. Qu'un semblable principe ne soit pas encore entré en vigueur en tous pays civilisés, cela seul dit à quel point nous sommes encore barbares, assujettis à la loi féroce du plus fort. De semblables constatations viennent ainsi, de temps en temps, rabattre l'orgueil que nous pourrions avoir de dévorer l'espace avec des moteurs et de voler dans les airs. A mesurer la distance qui sépare le progrès matériel du progrès moral, on ne sent pas que l'homme soit encore un animal bien évolué.

Cependant de petites lois comme celles que la Chambre française vient de voter, empêchent que l'on désespère tout à fait de voir, dans très longtemps, la justice et l'amour s'assujettir l'avidité et la brutalité ancestrales.

Louise Compain.

Chronique Féministe Allemande

La pénurie croissante de domestiques — surtout d'un personnel vraiment capable — met devant nous des problèmes de plus en plus malaisés à résoudre.

Dans aucun milieu, l'on n'est à l'abri de ces difficultés sans cesse renouvelées. Ceux même qui refusent à la femme le droit de gagner sa vie en dehors de son foyer sont aux prises avec ce dilemme. Le nombre des domestiques continue à diminuer tandis que leurs exigences suivent la marche inverse, et certes leurs capacités de travail ne sont pas en progrès. Il est évident qu'on ne saurait empêcher le déplacement que l'évolution industrielle a peu à peu amené dans le labeur professionnel. Mais nous devons quand même contribuer dans la mesure de nos forces à atténuer les inconvénients d'une situation aussi peu réjouissante.

Il y a trois ans, le Conseil national des sociétés féminines

allemandes, frappé de cet état de choses, avait institué une commission chargée d'étudier la question. A côté des efforts de cette commission, signalons ceux de nombreuses organisations particulières qui ont travaillé avec zèle dans le même domaine.

Nous avons donc assisté à Berlin (en novembre dernier) à d'importantes délibérations sur l'apprentissage des domestiques. Des sociétés féminines de toutes tendances s'y sont rencontrées avec des directrices d'écoles ménagères ou d'autres institutions analogues. On fut obligé de reconnaître qu'il n'y a à l'heure actuelle presque pas d'écoles professionnelles proprement dites pour le service domestique. Selon l'avis unanime, les cours ménagers qui existent un peu partout, mais dont les programmes manquent tout à fait d'unité, devraient se transformer en *Ecoles ménagères professionnelles.* Dans certains cas, il suffirait de rattacher des *cours complémentaires* aux écoles existantes. Pour éviter une instruction purement théorique, il serait nécessaire de créer en même temps des pensions, homes pour dames, etc., ou de joindre les écoles à des établissements déjà en activité, tels que sanatoriums, stations thérapeutiques, couvents, etc.

Il ne sera probablement jamais possible de préparer *toutes* les servantes dans des institutions de ce genre. Il faudra toujours recourir encore au placement chez des particuliers. Le grand obstacle consiste dans la rareté des places favorables à un apprentissage sérieux. Les bonnes maîtresses de maison ne sont malheureusement pas toujours douées pour l'enseignement. Aussi les commençantes devront-elles être placées dès le début dans des ménages choisis avec soin et qui offriront toutes les garanties au point de vue d'une bonne formation professionnelle. Les maîtresses de maison ne fourniraient qu'un argent de poche; elles s'engageraient à diriger consciencieusement la jeune fille dans tous les travaux du ménage. Un contrat d'apprentissage devrait toujours être signé de part et d'autre.

Par cette double voie on espère former peu à peu un meilleur personnel et rendre aussi le service domestique plus attrayant pour les jeunes filles. Il est en effet incontestable qu'il y a beaucoup plus d'agrément à remplir des devoirs pour lesquels on se sent vraiment qualifié. La jeunesse féminine y trouvera donc son compte aussi bien que les maîtresses de maison. Le travail domestique n'est-il pas la plus saine des occupations, et ne constitue-t-il pas aussi une excellente éducation pour le mariage?

Hildegard SACHS.

Note de la traductrice. — A propos de ce que Mlle Sachs dit sur l'instruction professionnelle des domestiques en Allemagne, il est peut-être intéressant de mettre en regard ce qui a été accompli en Suisse. Nos écoles ménagères, dont les principales sont dues à l'initiative de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses (voir le numéro d'août du *Mouvement Féministe*), ont formé et forment encore un grand nombre de servantes très bien préparées. Il est évident que la main sûre et expérimentée de la maîtresse de maison devra toujours compléter l'enseignement, souvent trop théorique, que les jeunes filles reçoivent dans ces établissements, et que la première « mise en pratique » ne va pas toujours sans difficultés. Mais il en est de même dans bien des domaines! En tout cas, la Suisse allemande s'impose comme un modèle à suivre, sur ce point comme sur beaucoup d'autres. On y signale d'ailleurs, comme partout, le discrédit dans lequel la profession de domestique risque de tomber. Les excellentes écoles de Lenzbourg, Boniswyl, St-Gall, etc., indiquent la meilleure voie à suivre pour combattre ce danger. On peut regretter que l'apprentissage domestique ait trouvé jusqu'ici un terrain si peu favorable dans la Suisse française, où la situation n'est pas moins menaçante.

C. H.

Paver avec nos insuccès la route de la victoire possible.

George TYRRELL.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

ADELHEID POPP. *La Jeunesse d'une Ouvrière.* Traduit de l'allemand par Mina Vallette. Avant-propos de A. de Morsier; préface de A. Bebel. Lausanne, Léon Martinet, éditeur, 1913. Un vol.: 2 fr. 50.

Ce livre pourrait porter en sous-titre ces mots: « Comment l'on devient socialiste. » Car c'est véritablement là que réside son principal intérêt. L'autobiographie de Mme Popp ne vaut à ses yeux, on le sent très bien, que parce qu'elle explique et démontre comment l'idéal socialiste devient forcément celui de tout être condamné à vivre dans l'enfer social que crée trop souvent notre vie industrielle moderne. Elle s'attarde peu sur les misères de sa jeunesse, elle ne les mentionne que d'un trait rapide et sobre, et ceux qui ne demanderaient là qu'une occasion de s'attendrir ou de de s'extasier seraient déçus. Mais ceux qui, avec loyauté et bonne foi, cherchent à s'expliquer le succès grandissant du socialisme, ceux-là trouveront, dans ce livre, tous les documents nécessaires à une étude psychologique complète. Adelheid Popp est évidemment une femme exceptionnelle; mais à ses débuts, dans son enfance, dans sa jeunesse, sa mentalité ne diffère guère de celle de la moyenne de ses compagnes. Fille d'un père alcoolique et cancéreux, d'une mère qui avait, tous les deux ans, donné le jour à un enfant qu'elle nourrissait à son sein pendant seize à dix-huit mois, afin de se préserver d'un nouvel accouchement, travaillant elle-même bien avant l'âge de dix ans pour gagner quelques sous, n'apprenant aucun métier à fond, quittant une fabrique pour une autre, payée tantôt dix centimes l'heure dans une passementerie, tantôt quarante centimes par jour dans un atelier de tricotage, tantôt cinq francs par semaine dans une fabrique de papier de verre, atteinte d'une maladie nerveuse, initiée déjà à bien des misères et à bien des hontes, passionnée de lecture et ayant lu tout ce qui lui tombait sous la main, des romans de Paul de Kock à Gœthe (qu'elle trouvait parfois immoral et inconvenant!), elle était encore, à quinze ans, nous dit-elle, « pleine d'enthousiasme pour l'empereur « et les rois, et les personnages haut placés jouaient un grand rôle « dans son imagination... Je prenais une vive part à tout ce qui con- « cernait les familles princières, et j'étais plus au courant des faits « et gestes de l'archiduc et de la vie des princesses, que de ceux de mon entourage immédiat. » Le culte de la grandeur et de la pompe extérieures, surprenant au premier abord chez cette future révolutionnaire, cette « social-démocrate » passionnée, s'explique cependant très bien dans cet esprit encore étonnamment naïf et sentimental sur certains points, par contraste avec ce qui l'entoure, par besoin absolu d'admiration et de dévouement pour tout autre chose que ce dont elle a vécu. Aussi, quand dans ce terrain si admirablement préparé, dans cette âme faite pour comprendre, souffrir, s'enthousiasmer et se révolter, tombera la semence socialiste, on devine comment elle va y féconder. Nous aurions même souhaité que Mme Popp consacrât plus de deux ou trois pages à nous détailler cette évolution dans son esprit, latente depuis longtemps, mais dont l'effet fut subit, qui est, pour nous, la partie capitale et culminante de son œuvre.

Au point de vue strictement féministe, ce livre a aussi son très grand intérêt. Adelheid Popp fut une des premières femmes qui joua un rôle dans le parti socialiste, qui assista aux séances, qui y prit la parole. On la regardait avec étonnement, on ne voulait pas toujours la laisser entrer. Elle n'avait qu'une instruction rudimentaire, savait à peine l'orthographe quand il s'agissait d'écrire des articles pour les journaux du parti. Sa mère, âgée maintenant, comprenant tout juste quelques mots d'allemand (elle était d'origine bohême), voyait de mauvais œil cette nouvelle activité, qu'elle jugeait peu convenable pour une jeune fille, l'entravait de toutes ses forces, et persistait à considérer comme des épouseurs tous les leaders socialistes, tous les hommes de renom qui venaient s'entretenir avec leur nouvelle et utile collaboratrice! Ce n'est donc pas seulement dans les milieux bourgeois que le féminisme naissant a eu à lutter avec énergie et persévérance contre d'incroyables préjugés!

Clairement et simplement traduite, l'œuvre de Mme Popp est dotée dans son édition française d'un avant-propos très documenté, très généreusement pensé, signé de notre ami A. de Morsier, et qui rendra tout lecteur à l'esprit ouvert, sympathique à la cause de l'émancipation des femmes ouvrières, si vaillamment défendue par Mme Popp.

E. Gd.